

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt deux et vingt cinq du mois de novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Joël CAZEDEBAT, Maire.

Présents: Mr Joseph BOUCHARA, Mr Jean Claude BELOT- ARNAUD, Mme Rachel CARBALLEDA, Monsieur Hervé CARMOUZE, Mr Joël CAZEDEBAT, Mr André CAUSSADE, Mme Maïté DANEHIL, Mme Anne-Marie DUBARRY, Monsieur Didier MORLAS.

Excusée: Mme Marie Pierre BARRET

Secrétaire de séance : Mr Jean Claude BELOT- ARNAUD

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2022

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. Délibération portant sur la modification des statuts du SDE

Objet : approbation des statuts du Syndicat Départemental d'Energie :
Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts et rappelle les 4 modifications des statuts :

1- Les infrastructures de recharge de véhicules électriques

Cette compétence devient une compétence obligatoire du SDE65 et non une compétence optionnelle.

2- La production d'énergie renouvelable

Cette action devient une compétence optionnelle.

3- Les feux tricolores

Cette action devient une compétence optionnelle.

4- Prestations en faveur de personnes morales extérieures

Cette activité est inscrite dans les statuts sous réserve qu'elle reste accessoire et marginale de l'activité du SDE65 pour ses membres.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- *approuve la proposition ci-dessus à l'unanimité et adopte les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées*

3. Délibération autorisant le versement d'une prime exceptionnelle au personnel communal à l'occasion de la fin d'année

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin d'autoriser l'octroi d'une prime exceptionnelle de 220 € aux personnels communaux Alain DUFOURCET et Martine BUSTAMANTE à l'occasion de la fin d'année car ils ne perçoivent pas la NBI contrairement à Jean Luc CABANNE.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

4. Délibération portant sur la dissolution du CCAS

La création d'un Centre Communal d'Action Sociale est obligatoire pour les communes de plus de 1500 habitants. Ces établissements publics sont chargés de mettre en œuvre une action sociale générale de prévention et de développement social. Pour notre commune, le CCAS n'a plus d'activité car il n'y a pas eu de demande en ce sens et que les services du Conseil Départemental peuvent assurer ces fonctions.

En conséquence, et pour ne plus avoir à répondre aux enquêtes obligatoires (le bilan social est vide), Monsieur le Maire propose de dissoudre le CCAS de la commune.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

5. Délibération budgétaire modificative :

5.1 Vote de crédits supplémentaires fonctionnement

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :	RECETTES	DÉPENSES
Chapitre 012		818.75 €
Chapitre 011	1000.00 €	

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus

5.2 Vote de crédits supplémentaires en investissements

Le Maire expose au conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
Compte 2188	Opération 29		0.50 €
Compte 20412		1400.00 €	

Le Maire invite le conseil municipal à voter ces crédits.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, vote à l'unanimité en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

6. Compte rendu de la réunion cantonale sur le moustique tigre

La réunion organisée par les conseillers départementaux Geneviève Quertaimont Jean-Michel Ségneré à laquelle ont assisté Rachel CARBALLEDA et Joseph BOUCHARA, a permis de faire un diagnostic de la situation sur notre territoire et rappeler les bons gestes à adopter.

La commune diffusera au printemps prochain un document de l'ARS afin de lutter contre la prolifération de cet insecte.

7. Compte rendu de la réunion cantonale organisée par la sénatrice Vivianne ATIGALAS

Madame la sénatrice a convié les élus du canton à BARBAZAN DEBAT pour rappeler le rôle des sénateurs ainsi que les différentes actions qu'ils mènent au cours des sessions parlementaires.

8. Révision du contrat de maintenance campanaire

Le contrat de maintenance du campanaire arrive à échéance en 2023.

Deux propositions s'offrent à nous : prolonger le contrat avec la société LAUMAILLE ou signer un contrat avec la société « Atelier du temps »

Les deux propositions sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Prestations	LAUMAILLE	ATELIER DU TEMPS
Vérification et entretien de l'installation campanaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Dépannage	?	Redevance forfaitaire de 53,22 € HT
Montant abonnement annuel	239,50 € HT	150,27 € HT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise ATELIER DU TEMPS.

9. Point sur les investissements 2023

Les projets de travaux retenus pour l'année à venir sont les suivants :

- ✓ Réfection de l'escalier d'accès au clocher et de la tribune.
Les entreprises Jouanolou et l'Atelier du temps ont proposé des devis
- ✓ Aménagement de la place de la Mairie et abords de la salle des fêtes.
Monsieur Rosato de l'ADAC et le CAUE ont été contacté dans ce sens.

- ✓ Réfection du sol et des rampants de la salle des fêtes. Des devis ont été demandés pour la pose de carrelage sur le sol ainsi que pour le remplacement des panneaux d'isolation des rampants.
Hervé CARMOUZE propose de refaire le carrelage de la cuisine et de remettre le sol au niveau de la cour afin d'en faciliter le nettoyage. Ce travail pourrait être fait par des volontaires.
- ✓ Achat de matériel : une réflexion doit être menée en commission des travaux sur l'achat éventuel de matériel de tonte devant l'augmentation des surfaces à traiter au quartier de Labarthe. Les travaux les plus importants pourraient être externalisés.
- ✓ Equipements de la salle des fêtes : une chambre froide semble nécessaire ainsi qu'une auto laveuse.

La commission des travaux se réunira avant la fin de l'année.

10. Point sur le quartier de Labarthe

Le 14 novembre dernier, Messieurs BOUCHARA et CAZEDEBAT recevait madame HOCHART de la société Complément terre afin de dresser le PV de constat de reprise des végétaux en vue de la rétrocession. Durant cette visite, Mme HOCHART a noté que l'entretien des espaces avait été fait de manière satisfaisante par l'entreprise SOULES, mais que certaines plantes et un arbre devront être replantés.
Deux lots restent toujours à vendre, le 4 et le 9.

11. Organisation du TELETHON

La commune participera en collaboration avec le club Cyclo Roue libre au TELETHON le samedi 3 décembre prochain. L'organisation de l'après-midi sera la suivante :

- ✓ 13h 30 départ de la randonnée cycliste
- ✓ 14h00 départ de la randonnée pédestre de 6,5 km

A 16h, un goûter sera servi à la salle des fêtes.

Une participation de 5 € sera demandée aux marcheurs au profit du TELETHON et une urne sera mise à disposition dans la salle des fêtes pour les personnes souhaitant faire un don.

Une information a été distribuée à la population.

12. Préparation des fêtes de Noël

Comme l'an passé, la commune a prévu les actions suivantes :

- Remise d'un colis gourmand aux personnes de 75 ans et plus
- Distribution d'un livre aux enfants âgés de 10 ans au plus
- La décoration du sapin de Noël a été enrichie de guirlandes à LED et elles ont été posées par Jean Claude BELOT- ARNAUD, Joël CAZEDEBAT et Didier MORLAS.

Une carte de vœux doit être réalisée

11. Questions diverses

✓ Plantation de haies : un dossier de candidature a été déposé au service environnement de l'agglo TLP au mois de mai dernier mais celui-ci a « oublié » de le prendre en compte.

Monsieur le maire a relancé le service qui a reconnu son erreur et validé la demande mais devant le retard, le projet est reporté à l'année prochaine

✓ Flocardage : la liste des ruisseaux à désherber va être établie par la commission des travaux.

✓ Remplacement poteau abri bus : celui-ci est pourri à sa base et devra être remplacé rapidement

✓ Demande d'installation d'un miroir afin de sécuriser la sortie des véhicules du chemin de la Redoue : le Conseil Municipal fait remarquer que des habitants ont déjà installé des miroirs à leur frais afin de sécuriser la sortie de leur domicile.

En conséquence, la commune autorisera l'implantation d'un support sur le domaine public.

✓ Demande de création d'un PUMP TRACK : la demande de création de cet équipement, qui est un parcours en boucle fermée, constitué de plusieurs bosses consécutives et de virages relevés, et peut être utilisé avec différents équipements sportifs, dont les VTT, sera étudiée mais ne pourra être financée l'année prochaine

✓ Compte rendu visite technicien ARS au logement communal de l'Arrêt afin de lever l'arrêté d'insalubrité : celui-ci a constaté encore quelques points qu'il faudra corriger rapidement. Des devis vont être réalisés et les travaux effectués en suivant.

Toutes les questions prévues à ce jour ayant été examinées, les membres du Conseil municipal lèvent la séance à 20 heures.

Arrêté des signatures du PV du Conseil municipal de Bernac-Dessus - séance du 25 novembre 2022 :

Marie-Pierre BARRET	Jean-Claude BELOT- ARNAUD 	Joseph BOUCHARA 	Rachel CARBALLEDA 
Hervé CARMOUZE	André CAUSSADE 	Joël CAZEDEBAT 	Maïté DANEHIL 
Anne-Marie DUBARRY 	Didier MORLAS 		

